

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 60/2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 08/06/2012	L'an deux mil douze le vingt et un juin à dix neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 21/06/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila (arrivée à 19h15), RENOUX Alain, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.  <i>Excusés :</i> PETIT Betty a donné procuration à BIGEARD Isabelle, JACQUOT Laurent a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRILLOT Fabienne a donné procuration à RENOUX Alain, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUD Mourad, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Acquisition terrain SCI MAMAXO Section AI n° 528 « Champs de Murgiers » 5a71</i>	Monsieur Marcel MANIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir, pour moitié, la parcelle cadastrée :
- Section AI n° 528 lieu-dit « Champs de Murgiers » contenance 5a71 appartenant à : SCI MAMAXO

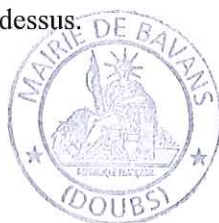
55 Grande Rue  
25550 BAVANS

pour la somme de : 550 €.

- précise en outre que :
- 1- les services des domaines ont communiqué leur avis.
- 2- les frais occasionnés par cette acquisition sont à la charge de la Ville.
- 3- les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012.

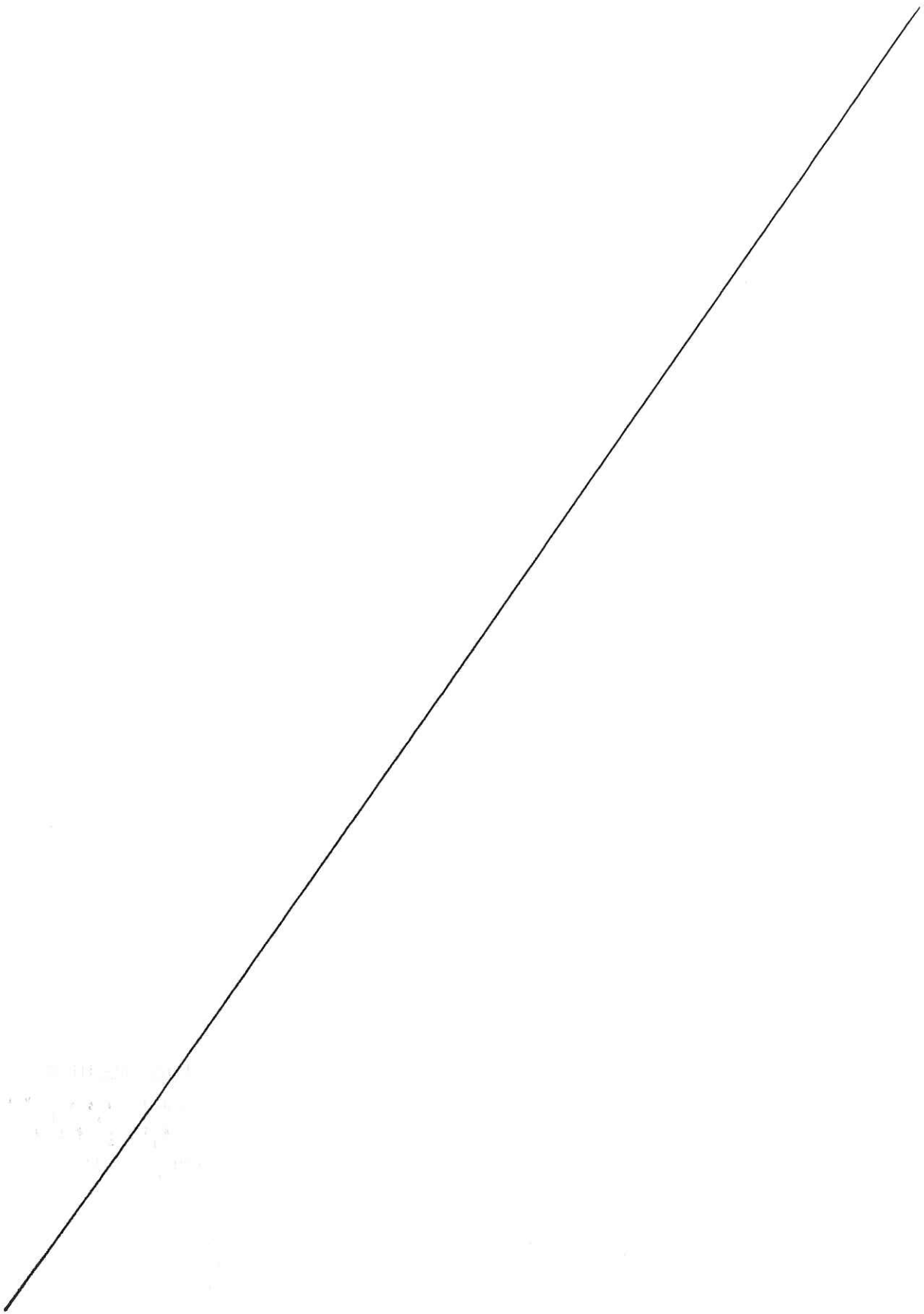
- désigne :
- a) pour le plan de bornage : Monsieur RUEZ Géomètre expert.
- b) pour dresser l'acte notarié : Maître AMBLARD Pierre Notaire – 22 rue de la Souaberie 25203 MONTBELIARD CEDEX.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



OPERATION RENDUE EXECUTOIRE  
 remise à la Préfecture le 21/06/2012  
 le 21/06/2012  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
 Le Maire







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Montbéliard, le 25 novembre 2011

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
FRANCHE-COMTE ET DU DEPARTEMENT DU DOUBS

FRANCE DOMAINE  
17 RUE DE LA PRÉFECTURE  
25043 BESANCON CEDEX

TELEPHONE : 03.81.65.32.00

Courriel: tgdomaine025@dgfip.finances.gouv.fr

Pour nous joindre  
Affaire suivie par : Nelly EUVRARD  
Téléphone : 03.81.32.62.24.  
Télécopie : 03.81.32.62.05.  
Courriel :  
nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire  
Mairie  
1 Rue des Fleurs  
25550 BAVANS

Objet : Valeur vénale parcelles AI 528,320,  
323 et 493 sur Bavans .

Références :

La vôtre : Lettre du 26/10/2011 postée le 27/10  
reçue le 02/11/2011.

Affaire suivie par : M BEPOIX .

La nôtre : 2011-48 V 1174



Monsieur le Maire ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service France Domaine sur la valeur vénale des parcelles situées sur la commune de BAVANS et détaillées dans le tableau ci-dessous : -

section	N°	lieu-dit	surface	nature	propriétaire
AI	528	Champs de Murgiers	571	Terre 02	LELACHE Jean DARRE Jacqueline
AI	320	Les Sausses	1823	Pré 04	LELACHE Jean
AI	323	Les Sausses	1725	Pré 04	LELACHE Bernard KRIEGEL Marie
AI	493	Les Sausses	188	Pré 04	LELACHE Jean
total			4307		

Il s'agit de parcelles à usage de jardins classées en zone A du PLU et en zone rouge du PPRI .Elles sont évaluées en fonction de leur usage effectif .

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres des biens en cause , la valeur vénale actuelle appréciée libre de location et d'occupation est de l'ordre de **2 200 € hors taxes et droits d'enregistrement** . *0,51€ / m²*

Toutefois et afin de faciliter les négociations leur situation privilégiée en secteur urbain permettrait d'accepter une valeur calculée sur la base de 1 € le m² .



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Franche-Comté et du département du Doubs  
et par délégation,  
L'inspecteur des Finances Publiques  
Nelly EUVRARD

